

Comme il est cinq heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion et les bills publics.

• (5.00 p.m.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES AVIS DE MOTION

L'ÉCONOMIE CANADIENNE

LE REVENU MINIMUM GARANTI

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf) propose:

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'établir une loi selon laquelle chaque citoyen canadien, sans travail ni capital, devrait recevoir un revenu minimum garanti en vue de reconnaître de façon pratique la dignité, la valeur et les droits économiques de la personne humaine dans le contexte de la vie économique de la nation; que le montant requis au paiement du revenu minimum garanti soit réservé à même la production nationale de manière à ne pas augmenter les impôts des particuliers ni des compagnies, ni le coût de la vie, ni les prix d'aucun produit ou service; que cette mesure pourrait remplacer avantageusement les cotisations et les paiements de tous les mécanismes de l'assurance-chômage, du bien-être social, des allocations familiales et personnelles, des pensions du Canada et du Québec, que la reconnaissance économique du revenu minimum garanti serait au plus grand avantage de tous les citoyens du Canada, en même temps que très profitable à tous les facteurs importants de l'économie nationale.

—Monsieur l'Orateur, au sujet de cet avis de motion, que j'ai inscrit au *Feuilleton* le 28 octobre 1969, je me fais un devoir d'exprimer mon point de vue, puisqu'il s'agit du sort réservé aux deux tiers de la population canadienne sans revenu.

Depuis les promesses du gouvernement, notamment celles du premier ministre (M. Trudeau), visant à l'établissement d'une société juste, nous pouvons nous demander quand viendront les mesures qui devaient suivre.

Nous avons pris connaissance de différents projets de loi relatifs à la réforme fiscale, mais il faut reconnaître que rien n'a été fait par le Parlement pour aider la majorité des citoyens canadiens.

Des commissions royales d'enquêtes ont été instituées, et elles ont fait rapport. Elles nous ont signalé les inégalités structurelles et régionales. Certains rapports traitaient également de fluctuations périodiques et recommandaient même le recyclage de certains ouvriers. Mais toutes ces recommandations sont teintées de l'influence d'une clique.

Alors que les cerveaux électroniques prennent la place des comptables et des commis

de bureau et que la machine remplace le travailleur, il se trouve encore malheureusement au sein de l'administration canadienne des rêveurs qui laissent planer la possibilité d'une politique de plein emploi.

Pendant que les frais de finance et les taxes de toutes sortes font monter le prix des denrées et des services indispensables à notre survivance, les responsables de ces augmentations nous entretiennent du projet de stabilisation raisonnable des prix. En vue de faire oublier la vraie situation à la population, même les économistes se contredisent publiquement sur les causes de la pauvreté dans une société prospère.

Si nous considérons que les citoyens canadiens sont toujours coincés entre une forte production, d'une part, et un faible pouvoir d'achat, d'autre part, il est évident qu'il faut faire un léger changement dans la répartition du pouvoir d'achat aux endroits précis où il fait défaut, c'est-à-dire chez les citoyens canadiens qui manquent de revenu.

Nous sommes d'avis que la garantie d'un dividende national qui couvrirait les besoins essentiels de nourriture, de vêtements et de logement est parfaitement réalisable aujourd'hui, étant donné les conditions dans lesquelles se trouve la production au Canada.

Grâce à l'avènement de l'automatisation, de la cybernétique et de l'application de techniques nouvelles de production, nous considérons que le travail productif de l'homme devient de moins en moins nécessaire et cède la place à des machines dans des usines de plus en plus automatisées.

Des économistes et des sociologues américains ont même déclaré, dans une lettre ouverte, adressée au président Johnson, que la première condition pour éviter un désordre économique et social, dans l'état actuel où se trouve la production, qui fait disparaître le travail humain et ne réussit pas à employer de nouveau l'ouvrier utilement, consiste tout simplement à assurer d'une façon non équivoque à chaque individu et à chaque famille un revenu minimum garanti, à titre de droit.

Mais même si le salaire procure un revenu suffisant aux 8,500,000 citoyens canadiens qui participent activement à la production, le déséquilibre demeure encore, à cause du manque de revenu des 13 autres millions de Canadiens. C'est cet écart qu'il faut combler, sans toutefois taxer ceux qui touchent un revenu, grâce à leur travail ou à leur fortune personnelle. Il suffit donc de déterminer le minimum fixe et garanti pour les 13 millions de Canadiens trop jeunes, trop vieux, malades, infirmes, aveugles ou chômeurs, qui ont tous les droits à un minimum.